



OFFICE MUNICIPAL des SPORTS
Bouchemaine

Règlement de l'épreuve "marche"

La Confluente 11^{ème} édition

19 juin 2021- 16H00

Art 1 - Organisation :

La Confluente 2021 (11^{ème} édition) est organisée par L'Office Municipal des Sports de Bouchemaine avec le soutien technique du Comité de Maine-et-Loire d'Athlétisme. Il s'agit avant tout d'une marche réservée aux femmes. Elle se déroule sur la commune de Bouchemaine.

Art 2 – Date et horaire :

- Date : samedi 17 juin 2021
- Programme : marche de 8 km (route et chemin) .
- Départ : 16h00
- Lieu : départ et arrivée Quai de la Noë, devant l'esplanade de la mairie de Bouchemaine

Art 3 – Engagements et inscriptions :

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site www.laconfluente.fr avant les jeudi 17 juin 2021 et à déposer au magasin Culinarion, 17 rue des Poëllier à Angers.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne avant le 17 juin 2020 sur le site www.espace-competition.com

Les droits d'engagement sont fixés à 10 euros jusqu'au 1^{er} juin 2020. Ils s'élèveront à 12 euros après cette date.

En cas de désistement du participant, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Art 4 – Force majeure :

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, mettant en cause la sécurité des participants (arrêt préfectoral, intempéries, inondations, épidémies...), l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier le parcours. Dans cette hypothèse, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Art 5 – Comportement, propreté et respect des lieux :

Les participants s'engagent à respecter le balisage mis en place, les consignes données par l'organisation et le code de la route si nécessaire (lors de franchissement de routes notamment).

La "marche" est une activité qui se veut proche de la nature. Aussi les participants s'engagent à respecter l'ensemble du site, et de le laisser en parfait état de propreté.

Les participants se portent une assistance mutuelle en cas d'accident, dans l'attente des secours. Il est conseillé d'avoir un téléphone portable à disposition.

Art 6 – Epreuve non chronométrée :

L'épreuve n'est pas chronométrée. Il n'y aura pas de classement à l'issue de l'épreuve.

Art 7 – Sécurité :

Pour la sécurité des participants aucune assistance (accompagnement à pied ou avec animaux, en VTT, en trottinettes...) n'est pas autorisée. Les marcheuses devront respecter les consignes des signaleurs.

Art 8 – Droits à l'image :

L'organisation de « La Confluente » se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de la randonnée (photos et vidéos). Le participant dispose d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Néanmoins, c'est au participant de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires en cas de refus de diffusion éventuel. Sauf opposition écrite de la part du participant, vos coordonnées pourront être transmises à nos partenaires.